

**CONVOCATION**

Date : 17 septembre 2024  
Affichée le : 17 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39  
Présents : 26  
Votants : 35  
Pouvoirs : 9  
Absent : 4

**Étaient présents :** M. Jean-Claude VILLEMMAIN - Mme Sophie LEHNER - M. Karim BOUKHACHBA - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - Mme Fabienne LAMBRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - M. Ammar KHOULA - Mme Leïla HAMADOUCHE - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - Mme Jenifer SENET - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Noureddine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE.

**LISTE DES DELIBERATIONS**

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE  
DE LA VILLE LE :

25 SEP. 2024

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE  
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

27 SEP. 2024

**Absents représentés**

M. AKABLI

Mme SAVAS

M. LEMAIRE

Mme SAKHO

M. EL OUSTI

Mme JACQUEMART

Mme M'BAYE

Mme MEHADJI

M. FACCHINI

Pouvoir à M. DEME

Pouvoir à Mme FAZAL

Pouvoir à M. VILLEMMAIN

Pouvoir à Mme LAMBRE

Pouvoir à Mme LEHNER

Pouvoir à M. BOULHAMANE

Pouvoir à M. KA

Pouvoir à M. NACHITE

Pouvoir à Mme DUCHATELLE

**Absents non représentés**

Mme MOUSSATEN, M. N'DIAYE, M. ZAHRAOUI, M. LUCAS.

**Secrétaire de séance :** Jessica ELONGUERT

**31 Relations internationales - jumelage Creil/ krosno et Creil/Kusadasi**

■ **Rapport de présentation :**

**Anne-Gaëlle PEREZ, Conseillère Municipale**

■ **Jumelage Creil / Krosno**

Depuis 2013, la ville de Creil entretient des liens avec la Ville de Krosno en Pologne, à travers différents échanges : rencontres internationales de la jeunesse, Fête des associations Festival des carpates, etc. Cette coopération a permis aux deux villes de renforcer leurs liens et de travailler ensemble sur des problématiques communes, comme la mobilité des jeunes, leur implication dans la vie locale ou encore la culture.

Après avoir signé une lettre d'intention en juin 2019, les deux villes souhaitent aujourd'hui aller plus loin et matérialiser cette collaboration à travers la signature d'un serment de jumelage.

■ **Jumelage Creil / Kusadasi**

La ville de Kusadasi est une station balnéaire de la côte ouest de la Turquie, au bord de la mer Egée.

Depuis 2013, Kusadasi est présente lors des rencontres internationales de la jeunesse en qualité de ville jumelée avec Marl.

En juin 2023, une délégation composée d'élus et de techniciens de la ville de Kusadasi a répondu positivement à l'invitation du maire de Creil et est venue assister à la fête des associations. Les échanges ont permis de travailler sur des thèmes tels que l'art, la culture, le tourisme ou encore l'approfondissement des échanges entre techniciens des deux communes.

Le ministère des affaires étrangères turque, sollicité a donné son accord pour la mise en œuvre d'un jumelage

entre les deux villes de Creil et Kusadasi.  
Le conseil municipal de Kusadasi a lui aussi approuvé la mise en place  
Conseil Municipal du 5 février 2024.

Envoyé en préfecture le 27/09/2024  
Reçu en préfecture le 27/09/2024  
Publié le 27/09/2024  
ID : 060-216001743-20240927-CM230924\_DEL31-DE

### ■ Le conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2123-18  
Vu l'accord du ministère des affaires étrangères de Turquie  
Vu la lettre d'intention des maires de Krosno et de Creil du 15 juin 2019  
Vu la délibération du Conseil municipal de Kusadasi en date du 05 février 2024  
Vu l'avis de la commission « culture et patrimoine » en date du 27 août 2024,  
Considérant la volonté de la ville de Creil, Krosno et Kusadasi de mettre en place un jumelage de leurs villes,  
Entendu le rapport de présentation,

### ■ Vote

Votants : 35	Pour : 35	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

### ■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver cet engagement de jumelage avec la ville de Krosno.

**Article 2** : d'autoriser le Maire à signer les conventions de jumelage entre la ville de Creil et la ville de Krosno.

**Article 3** : d'approuver cet engagement de jumelage avec la ville de Kusadasi

**Article 4** : d'autoriser le Maire à signer les conventions de jumelage entre la ville de Creil et la ville de Kusadasi

**Article 5** : d'approuver la prise en charge des frais occasionnés par les déplacements pour Monsieur Villemain et pour les élus municipaux désignés. Les modalités de paiement sont fixées à hauteur de 600€ par personne.

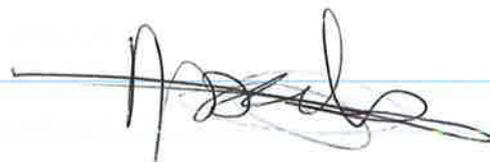
27 SEP. 2024

CREIL, le  
Pour extrait certifié conforme,

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

Madame Jessica ELONGUERT

Maire de Creil  
Président de l'ACSO



La secrétaire de séance